Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260303-D2026_09-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 03/03/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
11	10

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 3 Mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 26/02/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, LETOURNOUX Isabelle, MIRAMONT Aurélie, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/09 – Remboursement élu avances frais

M VASNIER Pascal a dû avancer l'achat d'une composition florale pour les obsèques de M MARTIN Bruno, ancien Maire d'Aubigné. Le montant s'élève à 50€.

La facture a été transmise à la commune et M VASNIER fournira une attestation sur l'honneur pour cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **10 POUR et 1 ABSTENTION** :

- **AUTORISE** le remboursement de M VASNIER Pascal pour les frais avancés.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au mandat correspondant aux frais cités d'un montant de 50€.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Youri MOYSAN

MAIRIE D'AUBIGNÉ ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno